

*Formulaire 45-106F14
Avis d'offre de droits aux émetteurs assujettis*



SHOAL GAMES LTD.
(«Shoal Games» ou l'«émetteur»)

Avis aux porteurs de titres - 15 Juillet 2016

**Notre fond de roulement actuel est suffisant pour les 3 prochains mois.
Nous requérons l'attribution de 25 % des droits pour pouvoir opérer au cours des 12 prochains mois.**

Qui peut prendre part à l'émission de droits ?

Les détenteurs d'actions ordinaires en circulation (dénommées individuellement ci-dessous « action ordinaire ») inscrits à la fermeture des bureaux au 5 Juillet 2016 (la « date d'enregistrement ») obtiendront des droits (individuellement, un « droit ») leur permettant de souscrire à d'avantage d'actions ordinaires aux conditions énoncées dans la circulaire des droits de l'émetteur (la « circulaire de placement ») publiée le 22 Juillet 2016.

Qui est admissible à l'obtention de droits ?

Les droits seront émis et transmis aux actionnaires résidents au Canada (la « juridiction qualifiée »).

Les droits des actionnaires résidents dans une juridiction autre que la juridiction qualifiée verront leurs titres émis et détenus par Computershare Investor Services Inc. (« Computershare ») agissant à titre d'agent pour le bénéfice de ces actionnaires ne résidant pas dans la juridiction qualifiée. Les actionnaires vivant dehors de la juridiction qualifiée en mesure de démontrer leur admissibilité à recevoir un droit et en mesure de fournir un certificat d'exemption de taxe à l'émetteur peuvent également être admissibles à l'obtention de droits. Se référer à la circulaire de placement de l'émetteur pour plus d'informations.

Combien de droits émettons-nous ?

L'émetteur émet un total de 59 535 637 droits.

Combien de droits recevrez-vous ?

Chaque porteur d'actions ordinaires à la date de référence recevra un droit pour chaque action ordinaire détenue.

Que vous accordent ces droits ?

Dix droits et un montant de 0,60 \$ (le « prix de souscription ») sont nécessaires pour souscrire à une action ordinaire supplémentaire au 16 août 2016 ou avant cette date (le « privilège de souscription de base »). Les porteurs de droits qui exerceront leurs droits après le 16 août 2016 mais avant le 16 septembre 2016 ou à cette

date seront tenus de s'acquitter d'un coût de souscription de 0,65 \$ pour chaque action ordinaire. Les porteurs de droits qui exerceront leurs droits après le 16 août 2016 mais avant le 16 septembre 2016 ou à cette date seront tenus de s'acquitter d'un coût de souscription de 0,65 \$ pour chaque action ordinaire. Les porteurs de droits qui exerceront leurs droits après le 16 septembre 2016, mais avant la date d'expiration pour le placement de droits seront tenus de s'acquitter d'un prix de souscription de 0,70 \$ par action ordinaire. Aucune fraction de titres ne sera émise. **Tout titulaire de droits qui exercerait la totalité de ses droits possède le privilège de souscrire à des actions ordinaires supplémentaires au même coût de souscription que celui versé lors de l'exercice de ses droits (le « Privilège de souscription supplémentaire ») sans avoir à s'acquitter de droits supplémentaires.**

Comment recevrez-vous vos droits ?

Seuls les actionnaires inscrits auprès de l'émetteur obtiendront un certificat de droits de la part de celui-ci. Pour les actionnaires dont les actions ordinaires sont détenues à travers une participation à la CDS Clearing and Depository Services Inc. (« CDS »), les droits seront déposés par voie électronique auprès de la CDS. Pour de plus amples informations, se référer à la circulaire de placement de l'émetteur. Les droits seront cotés à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole SGW : RT.

Les certificats de droits à l'égard des actionnaires résidents d'une juridiction autre que la juridiction qualifiée verront leurs titres émis et détenus par Computershare Investor Services Inc. (« Computershare, ou l'agent du souscripteur ») agissant à titre d'agent pour le bénéfice de ces actionnaires ne résidant pas dans la compétence qualifiée. Pour de plus amples informations, se référer à la circulaire d'offre.

Quand et comment pouvez-vous exercer vos droits ?

Les droits expireront à 16h00 (EST) le 11 octobre 2016 (la « date d'expiration »), après quoi les droits non exercés seront nuls et dénués de valeur.

Pour les actionnaires dont les actions ordinaires sont détenues par l'intermédiaire d'une participation à la CDS (votre firme ou compte de courtage) (individuellement, un « porteur de CDS »), les droits seront déposés par voie électronique auprès de la CDS. L'émetteur s'attend à ce que chaque porteur de CDS reçoive une confirmation du nombre de droits qui lui sera délivrée via sa participation à la CDS conformément aux pratiques et aux procédures d'adhésion à la CDS. Un porteur de CDS peut souscrire à des actions ordinaires supplémentaires en demandant à l'adhérent à CDS détenteur de ses droits d'exercer la totalité ou une partie de ces droits et en transmettant le prix de souscription pour chaque action ordinaire souscrite, conformément aux modalités du placement et aux instructions, politiques et procédures de la CDS en question. Pour de plus amples informations, se référer à la circulaire d'offre.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Ce document contient des renseignements essentiels à propos de Shoal Games Ltd. Plus d'informations sont disponibles dans la circulaire d'offre de l'émetteur. Pour obtenir une copie : consulter le profil de Shoal Games Ltd. sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); consulter www.shoalgames.com et cliquer sur l'onglet Offre de droits; demander une copie à votre représentant de courtage; ou contacter M. Henry Bromley par courriel à henry@shoalgames.com Il vous est recommandé de lire la circulaire d'offre ainsi que le dossier d'information continue fourni par Shoal Games Ltd afin de prendre une décision éclairée.

Shoal Games Ltd.

Par : (signature) Tryon M. Williams
T.M. Williams, Chairman